

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Jean-François Mollard, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusés :

- Abdelkader Boukacem pouvoir à Edwige Gonin
- Evelyne Martinon pouvoir à Isabelle Ferroud
- Sylvie Teixeira pouvoir à Jean-Charles Gallet

Secrétaire de séance : Danielle Ythier

Approbation de la séance précédente

Mme Isabelle Ferroud fait part de la remarque de Mme Evelyne Martinon. Elle demande qu'il soit fait mention que lors de la séance précédente Monsieur le Maire lui a reproché d'avoir donné pouvoir à Madame le Maire de Doissin pour la représenter lors de la réunion communautaire du 3 juillet.

Après modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point financier

Monsieur le Maire présente l'état comparatif des dépenses et recettes réalisées au vue du budget voté en mars.

% réalisé au 08/07/15	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	30,13 %	15,64 %
RECETTES	36,84 %	29,40 %

Nouveaux points

1- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : transfert de la compétence

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5214-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136 ;

Vu l'article 13 de la loi du 20 décembre 2014 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien.

Considérant que la loi ALUR susvisée prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme, selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt d'exercer la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire, et notamment d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des huit communes composant la communauté de communes.

Considérant que la communauté de communes souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les dix ou quinze prochaines années.

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- Permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- Mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes ;
- Renforcer la dynamique collective dans un principe de solidarité territoriale ;
- Réfléchir à un projet de territoire ;
- Gérer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les textes de rang supérieur ;
- Faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique ;
- Mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Vu la nécessité de créer un document d'urbanisme cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien, en date du 16 juin 2015, actant la prise de compétence « étude, élaboration, approbation, révision, modification et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal ».

Le président indique que les conseils municipaux sont appelés à statuer sur ce transfert de compétence, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. Il précise que, par la suite, le Préfet sera amené à approuver la modification, si elle a recueilli la majorité requise.

Monsieur le Maire propose au conseil,

- ➡ **D'ACCEPTER** le transfert la compétence « étude, élaboration, approbation, révision, modification et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal ». « étude, élaboration, approbation, révision, modification et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme ».
- ➡ **D'AUTORISER** la modification des statuts de la CC Vallée de l'Hien à la majorité qualifiée des 2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50% des communes représentant les 2/3 de la population et l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population concernée.
- ➡ **D'ACCEPTER** de compléter l'article 6.1.A des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien avec « étude, élaboration, approbation, révision modification et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal ».

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la CC Vallée de l'Hien.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 19 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

2- Attribution du marché aménagement de voirie quartier Papèterie Cartallier

Le Maire expose,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie du quartier Papèterie / Cartallier, la commune a publié un avis public d'appel à concurrence dans le journal d'annonces légales « LES AFFICHES de GRENOBLE et du DAUPHINÉ », envoyé à la publication le 4 mai 2015 sur la plateforme pour une parution papier.

Compte-tenu du montant du marché, la procédure retenue est le marché à procédure adaptée.
A la suite de la consultation, ont été reçues 5 offres.

Dans le respect de l'article 53 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, en date du 8 juin 2015, en présence du responsable voirie du service voirie de la CCVT, a classé les offres et choisi, en fonction des critères de sélection des offres et de leur pondération tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation, à savoir notation du prix 40% et valeur technique 60%.

La commission propose de retenir la proposition de l'entreprise Fournier TP pour un montant de 201 056.90 € HT qui a obtenu la meilleure note générale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres,
- **DE RETENIR** la proposition de l'entreprise Fournier TP pour un montant hors taxe de 201 056.90 € HT
- **D'AUTORISER** le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint aux travaux à signer, au nom de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 19 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de sa dernière séance le conseil général de l'Isère a attribué une subvention de 40 000 € pour l'aménagement de voirie papèterie / Cartallier. Ce dossier pourra prétendre d'une bonification de 10 % de subvention au titre de la relance de l'économie par le secteur publique, afin de pouvoir toucher ce surplus l'ordre de service devra être transmis au service du conseil général avant le 31/07/2015.

D'autre part une subvention de 40 000 € au titre des amendes de police a également été attribuée à la commune.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Voirie, environnement

Maison de santé pluridisciplinaire

Le Dr Bonnet a pris contact avec des nouveaux professionnels de santé qui pourraient s'implanter éventuellement dans un second bâtiment. Avant l'ouverture de la MSP, il constate déjà qu'il manque de la place pour implanter un médecin généraliste supplémentaire afin de répondre aux demandes des patients.

Voirie

Les travaux de point à temps de réfection de la voirie communale débuteront cette semaine.

Aménagement Chemin de Batiparme

Le bureau d'étude SED a été missionné pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin de Batiparme.

Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Le SMND travaille actuellement sur une restructuration organisationnelle des services et une analyse financière

Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Haute Bourbre

Le rapport annuel du SMEAHB est à la disposition du public en mairie.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Travaux d'été à l'école :

- Façades maternelles et école de filles, suite aux fortes chaleurs les travaux n'ont pas pu débiter.
- Isolation des combles en maternelle : devis de 2 385,61 € TTC de l'entreprise Cellaouate avec une subvention par le biais des certificats d'énergie

Jeux place de Vaux : les jeux ont été taggués ce week-end et nettoyés par les services techniques. Des bancs, une poubelle et un panneau interdit aux chiens ont été installés.

Vestiaire du gymnase : travaux de peinture seront effectués par les services techniques et les jobs d'été

Maison pour tous :

- Le diagnostic avant travaux a été réalisé par l'entreprise Qualiconsult qui a effectué 42 prélèvements. Les rapports d'analyse ne font pas mention de présence d'amiante.
- Sondages de sol faits par l'entreprise l'IMS.
- Mission SPS : après consultation la société Elyfec a été retenue pour un montant TTC de 1 190.40 €
- Calendrier prévisionnel : consultation aux entreprises et lancement du marché public fin août, les travaux devraient débiter au mois d'octobre

Jardin du souvenir : terrassement effectué travaux stoppé à ce jour

Mairie : Présentation du dernier plan réalisé par l'architecte.

Une subvention va être sollicitée auprès du FIHP au titre de l'accessibilité du personnel communal.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Bilan financier du repas des aînés : 108 repas commandés, le traiteur a fait un geste commercial pour les 4 personnes inscrites et non présentes, 104 repas ont donc été facturés, il n'a pas compté les repas des animateurs.

Plan canicule Mme Gauthier a effectué des visites à quelques personnes isolées et demande aux membres du conseil municipal d'être vigilants aux personnes fragiles.

Logements OPAC : la rénovation des logements de l'OPAC est appréciée par les locataires.

Mme Cécile Vincent – affaires scolaires et périscolaires

Les parents d'élèves se sont mobilisés par le biais d'une pétition et afin que les enfants soient présents lors du comptage par Mme Culoma, Inspectrice de l'académie le 1^{er} septembre 2015.

Un rendez-vous sera programmé avec Mme Culoma pour défendre la 10^{ème} classe.

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Prochaines manifestations :

- Visite château de Vallin
- Concert au manège
- Concours de boule
- Vente de brioche des conscrits
- Moulin stock 24 et 25 juillet
- Concours de boule Vedette
- Exposition des oiseaux

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

La distribution du bulletin municipal est en cours.

Questions diverses

Poste : bureaux fermés 15 jours cet été du 03/08 au 17/08/15.

Acte de vente signé pour le canal et régularisations cadastrales

Bibliothèque intercommunale : David Elicaste fait remarquer que la porte d'entrée est lourde, Jean-Charles Gallet fera remonter l'information à la CCVH.

Léo Toneghin a réussi son CAP maintenance des bâtiments des collectivités locales.

Fin de séance à 21h30